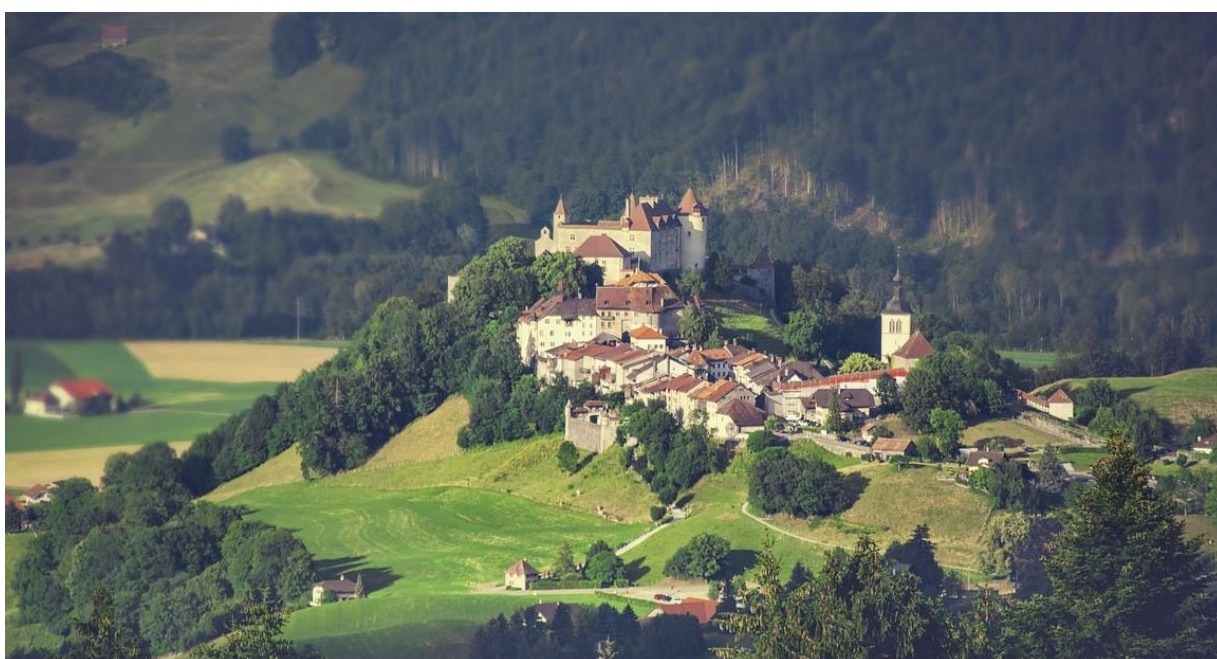




association
régionale
la gruyère

Penser Gruyère - un plan d'action



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Association Régionale la Gruyère (ARG)

Secrétariat régional
Rue de la Condémine 56
Case postale
1630 Bulle
Tél. 026/919 87 50
Fax 026/919 87 49
www.regiongruyere.ch
info@regiongruyere.ch

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	p. 3
2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES	p. 3
2.1 <u>Organisation de l'ARG</u>	p. 3
2.2 <u>Activités des différents organes</u>	p. 3
2.2.1 Assemblée des délégués	p. 3
2.2.2 Comité de direction	p. 4
2.2.3 Commissions et groupes de travail	p. 7
2.2.4 Dossiers et Service juridique	p. 12
2.2.5 Travaux du Secrétariat régional	p. 13
2.2.6 Représentations du Président	p. 14
3. MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL	p. 15
3.1 <u>Fonds régional d'investissement</u>	p. 15
3.2 <u>Participation globale des communes à l'ARG</u>	p. 15
4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE	p. 15
5. APPROBATION	p. 16

Annexes : - Utilisation du Fonds régional d'investissement à fin 2020
- Tableau de participation globale 2020 des communes à l'ARG
- Comptes 2020

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

1. INTRODUCTION

Ce rapport d'activités synthétise le travail réalisé par l'ARG au cours de l'année 2020.

Il comprend, d'une part, un compte-rendu du travail des différents organes de l'Association et, d'autre part, les comptes 2020 et annexes y relatives.

Remarque

2020 fut marquée par la pandémie de Covid-19 qui se déclara mondialement et qui impacta les activités de l'ARG. Le Président de l'ARG, M. le Préfet Patrice Borcard, fut en tant que Président de la Conférence des Préfets, appelé à œuvrer au sein de l'Organe de conduite cantonal (OCC) de l'Etat de Fribourg. Les travaux de l'ARG furent réduits, séances annulées ou en visio-conférences, consultation par voie circulaire, dossiers suspendus ou freinés, etc.

2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES

2.1 Organisation de l'ARG

L'ARG se compose de l'Assemblée des délégués constituée des représentants des 25 communes de la Gruyère, d'un Comité de direction et d'un Secrétariat régional.

Le Secrétariat régional est assuré par Mme Nadine Gobet, Directrice de la Fédération Patronale et Economique, à Bulle. Elle participe aux travaux du Comité de direction, de la Commission de réflexion et des différentes commissions et groupes de travail spécifiques.

2.2 Activités des différents organes

2.2.1 Assemblée des délégués

Elle est composée des représentants des 25 communes que comprend le district de la Gruyère.

En raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures sanitaires en vigueur, les Assemblées des délégués ont eu lieu par voie circulaire à deux reprises en 2020, les 4 juin et 19 novembre 2020 (procès-verbaux nos 71 et 72). Les délégués ont également été consultés, par voie circulaire, le 3 juillet 2020 sur une demande de crédit de Fr. 150'000.-- en faveur de La Gruyère Tourisme.

Le 4 juin 2020, les délégués ont, par voie circulaire :

- approuvé à l'unanimité que l'Assemblée des délégués se déroule par voie circulaire
- approuvé à l'unanimité le procès-verbal no 70 de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019
- approuvé à l'unanimité le rapport d'activités 2019
- approuvé à l'unanimité les comptes 2019 de l'Association
- approuvé le rapport de l'organe de révision (24 communes pour et une abstention)

- élu à l'unanimité, au Comité de direction, M. Eric Gobet, Conseiller communal bullois en remplacement de Mme Johanna Gapany, démissionnaire. Son mandat s'étend jusqu'aux prochaines élections communales, soit jusqu'en avril 2021
- Les votes par voie circulaire ont été validés par la Commission de réflexion du 16 juin 2020.

Le 3 juillet 2020, les délégués ont, par voie circulaire :

Approuvé par 102 voix pour, 8 voix contre et une abstention, l'attribution d'un montant de Fr. 150'000.-- à La Gruyère Tourisme afin de soutenir le secteur touristique durement touché par la pandémie de Covid-19 en lançant une campagne de promotion du tourisme estival et automnal en Gruyère pour 2020.

Le 19 novembre 2020, les délégués ont, par voie circulaire :

- approuvé à l'unanimité que l'Assemblée des délégués se déroule par voie circulaire
- approuvé à l'unanimité le procès-verbal no 71 de l'Assemblée des délégués tenue par voie circulaire le 4 juin 2020
- ratifié l'attribution d'un soutien de Fr. 150'000.-- à La Gruyère Tourisme destiné à mener une campagne de promotion afin de soutenir le tourisme gruérien fortement impacté par la pandémie du Covid-19
- approuvé par 108 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, l'attribution d'un montant de Fr. 150'000.-- à l'Institut de Tourisme de la HES-SO Valais, à Sierre afin de réaliser la phase 2 du Concept touristique régional
- approuvé à l'unanimité la contribution de fonctionnement fixé à Fr. 9.-- par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et à raison de 75% de la population légale fois l'indice du potentiel fiscal
- approuvé par 113 voix pour et 1 abstention le budget 2021
- approuvé à l'unanimité l'élection de la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle en tant qu'organe de révision pour une durée de trois ans.

2.2.2 Comité de direction

<u>Président</u> Patrice Borcard, Préfet <u>Vice-présidente</u> Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale, Bulle <u>Membres</u> Jean-Pierre Doutaz, Syndic, Gruyères Pascal Florio, Syndic, Marsens Eric Gobet, Conseiller communal, Bulle Jacques Morand, Syndic, Bulle Olivier Pharisa, Conseiller communal, Bas-Intyamon Jean-Marc Piguet, Syndic, Sâles Christel Repond-Pharisa, Conseillère communale, Corbières Bernard Rime, Vice-syndic, Val-de-Charmey <u>Secrétaire régionale</u> Nadine Gobet	Au cours de l'année 2020, le Comité de direction s'est réuni à 7 reprises : les 23 janvier, 5 mars, 7 mai, 2 juillet, 3 septembre, 22 octobre et 10 décembre (procès-verbaux nos 320 à 326). Il a préparé deux Assemblées des délégués consultées par voie circulaire et mis sur pied une votation extraordinaire de l'Assemblée des délégués.
--	---

Le Comité de direction a :

- lors de chaque séance, été régulièrement informé de l'avancement des travaux des différentes commissions et groupes de travail
- proposé à l'Assemblée des délégués d'élire M. Eric Gobet, Conseiller communal bullois au Comité de direction en remplacement de Mme Johanna Gapany, démissionnaire
- décidé que l'ARG introduirait les nouvelles dispositions légales sur les finances MCH2 au 1^{er} janvier 2022
- pris connaissance que toutes les Assemblées communales et Conseils généraux avaient approuvé les statuts modifiés de l'ARG
- dans le cadre des structures d'accueil de la petite enfance :
 - pris note que la grille de référence a été remaniée au niveau des points d'inflexion, que le plafond du revenu a été augmenté de Fr. 120'000.-- à Fr. 130'000.-- avec un palier supplémentaire et que cette grille a été présentée au Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
 - été informé de la situation précaire des crèches face aux mesures prises pour endiguer la pandémie du Covid-19 et décidé d'adresser un courrier aux communes afin de leur demander de soutenir les crèches
 - pris note qu'un courriel a été adressé à toutes les communes suite à l'acceptation de la réforme fiscale et de l'entrée en vigueur du nouvel article 10a de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour qui institue un fonds visant à favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en diminuant la part à charge des parents
 - décidé qu'une procédure sera mise en place et des critères définis pour l'examen de préavis par l'ARG en cas de demandes d'ouverture de nouvelles crèches
 - pris note du désir des Transports publics fribourgeois TPF de créer une crèche dans le nouveau secteur de la gare et décidé que la prochaine ouverture de crèche sera attribuée à la Commune de Bulle en fonction du taux d'occupation
 - été informé des taux d'occupation des crèches
- pris note de la demande des Communes du Centre demandant une réflexion sur la possibilité de créer une approche commune globale en matière de sécurité
- été informé de la mise en consultation des horaires 2021 des TPF, pris note de la détérioration des liaisons ferroviaires dans le Sud du Canton suite aux nouvelles propositions d'horaires ferroviaires 2035 des CFF
- approuvé les comptes 2019
- approuvé le rapport d'activités 2019
- décidé d'une votation extraordinaire par voie circulaire, de l'Assemblée des délégués lui soumettant l'attribution d'un montant de Fr. 150'000.-- à prélever dans le Fonds régional d'investissement, en faveur de La Gruyère Tourisme en vue de la promotion du tourisme en Gruyère suite à la pandémie de Covid-19 et décidé que, sur ce montant, Fr. 10'000.-- seraient attribués à la réalisation de l'émission de la Télévision Suisse Romande sur la désalpe de Charmey diffusée le 26 septembre 2020
- dans le cadre de la politique foncière régionale et du Plan directeur régional PDR :
 - été régulièrement informé des travaux et des différents contacts
 - pris note que la mise au concours du poste de « Chef de projet en aménagement du territoire », interviendrait après le dépôt du PDR auprès du Canton et accepté que le cahier des charges soit complété par des éléments en lien avec les plans d'aménagement locaux
 - approuvé l'envoi d'un questionnaire aux communes gruériennes leur demandant quels étaient leurs besoins d'extension pour les cinq prochaines années
 - pris note de la séance plénière du 13 mars 2020 des trois Groupes techniques, soit « Accessibilité », « Emplois et résidents » et « Tourisme » et pris connaissance de leurs réflexions

- en raison du report de l'engagement du « Chef de projet en aménagement du territoire », confié au Bureau Archam & Partenaires SA un mandat complémentaire à hauteur de Fr. 45'000.-- pour les travaux à mener jusqu'au dépôt du PDR pour approbation par le Conseil d'Etat
- examiné les demandes d'échanges de terrain des Communes de Le Pâquier, Gruyères et Sorens, déposées au début de l'élaboration du PDR et demandé à ces dernières de compenser au maximum les surfaces dans leur périmètre communal ou de réduire si possible leurs projets
- pris note de la création du Groupe d'accompagnement Mobilité Planchy et de son Comité technique
- été informé du projet Charlie, à Broc
- été informé du projet Goya Onda sur le Lac de la Gruyère, à Morlon
- pris note de la mise en consultation de la révision du Guide pour l'aménagement régional
- pris note de l'inquiétude des Communes du Centre concernant les parcs-relais et transmis cet objet pour analyse à M. Renaud, Chef de projet PDR
- accepté de participer au Groupe de réflexion pour le management des zones d'activités au sein des Régions mis en place par INNOREG en partenariat avec la Société Sofies SA et accepté une participation financière de Fr. 3'000.--
- fixé le nouveau calendrier 2021
- dans le cadre de la politique foncière cantonale et du Plan directeur cantonal PDCant :
 - pris note des suivis du SeCA au sujet des enregistrements des données communales dans le Système de gestion des zones d'activités SyZACT, données également indispensables à la réalisation du PDR
- renoncé à se prononcer sur la demande de soutien de la Colonne de secours de la Gruyère avant qu'une stratégie et qu'un soutien financier soient étudiés au niveau du Canton et décidé - après approbation de cette requête par le Canton - d'accorder un soutien exceptionnel de Fr. 2'000.--, à titre de reconnaissance et remerciement
- informé des difficultés rencontrées par le Centre Nordic-Jogne qui suite à la résiliation de son contrat de bail à loyer et apporté son soutien à sa réorganisation en le mettant en contact avec différents acteurs
- examiné et refusé diverses demandes de soutiens financiers
- dans le cadre des remontées mécaniques :
 - pris connaissance du décompte de la Société TéléCharmey SA relatif aux travaux de renouvellement de la concession soumis, pour contrôle, à une personne externe et pris note que l'ARG procédera ensuite à un décompte entre les parties prenantes
 - pris note que la Société Télégruyère SA, propriétaire du Rapido Sky de la station de Charmey et du funiculaire de la station de Moléson, a déposé une demande de subvention commune au Fonds d'équipement touristique FET concernant les travaux des révisions électriques à effectuer dans le cadre des renouvellements de concession
 - pris note que le FET a donné son accord à TéléCharmey SA pour débiter les travaux de manière anticipée
 - approuvé que le montant de Fr. 300'000.-- accordé par l'Assemblée des délégués du 18 mai 2017 à l'ex-Société de Télécabine Charmey-les Dents-Vertes en Gruyère SA pour le renouvellement de concession du Rapido Sky soit attribué au coût global des travaux de renouvellement de concession des parties électriques du Rapido Sky et du funiculaire
 - adressé à la PromFR un courrier de soutien en faveur de la demande déposée par TéléCharmey SA à la CAPE concernant le développement de la station de Charmey sur les quatre saisons
 - pris note du report de la construction du télésiège Les Joux de la station de Moléson et de la modification du projet
- décidé de reporter les Etats généraux de la Gruyère 2021

- approuvé la nouvelle orientation et les nouvelles propositions présentées par l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG en faveur du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère, dont la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les coûts de fonctionnement. Il a pris note de la nouvelle clé de répartition introduisant un critère d'éloignement, de l'introduction d'un préciput accepté par la Commune de Bulle, de la reprise du financement du Centre sportif par l'AISG et du souhait d'attribuer la sous-traitance à Espace Gruyère. En outre, il a été informé de diverses séances notamment avec le Service des communes, de la mise sur pied de séances d'information en vue de la votation populaire du 17 mai 2020, reportée au 27 septembre 2020, des modifications statutaires et a apporté son soutien à la votation populaire qui a accepté le Centre sportif par 72% des voix et pris note de l'acceptation des Assemblées communales et Conseils généraux
- pris note que la Conférence des syndics a donné un accord de principe pour le développement de l'application iGruyère et pour la maintenance et la formation et a approuvé et inclus Fr. 40'000.-- dans le budget 2021
- approuvé le budget 2021
- pris note de la suspension, en raison de la pandémie de Covid-19, du dossier Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes
- pris note de séances de réflexion d'Espace Gruyère quant à la stratégie future et pris note que la Région devra se déterminer
- fixé une séance extraordinaire du Comité de direction en janvier 2021 avec pour seul objet le PDR.

2.2.3 Commissions et groupes de travail

Commission de réflexion	
<u>Présidence</u> Patrice Borcard, Préfet, Président ARG <u>Membres</u> Olivier Pharisa Jean-Marc Piguet Marie-France Roth Pasquier <u>Secrétaire régionale</u> Nadine Gobet	Elle est chargée d'examiner les objets à traiter par le Comité de direction et de procéder à des analyses particulières permettant une prise de position en toute connaissance de cause par les organes de décision.
Commission des finances	
<u>Membres</u> Pascal Florio Jacques Morand <u>Secrétaire régionale</u> Nadine Gobet	Elle est chargée d'examiner tous les aspects concernant les finances de fonctionnement de l'ARG, du Fonds régional d'investissement ainsi que certains éléments particuliers.

Commission des affaires communales	
<u>Présidence</u> Jean-Pierre Doutaz <u>Membres</u> Pascal Florio Christel Repond-Pharisa Eric Gobet Jacques Morand <u>Secrétaire régionale</u> Nadine Gobet	Elle est chargée d'examiner les problèmes spécifiques aux communes, notamment les projets de lois dans le cadre de procédures de consultation. Cette Commission ne s'est pas réunie en 2020. Le dossier des structures d'accueil de la petite enfance, il a été mis en suspens dans l'attente de l'adhésion de toutes les communes de la Gruyère à la nouvelle Association intercommunale Option Gruyère qui le reprendra après sa constitution en automne 2021.
Commission Aménagement du territoire	
<u>Président</u> Patrice Borcard, Préfet, Président ARG <u>Représentants de l'ARG</u> Jean-Marc Piguet Bernard Rime Nadine Gobet, Secrétaire régionale <u>Représentants des secteurs</u> Centre-Commune de Bulle: Jacques Morand Centre-Périphérie : Jean-Pierre Doutaz Intyamon : Raymond Beaud La Jogne : Bernard Rime La Sionge : Patrick Telfser Rive droite : Bertrand Gaillard Rive gauche : Christophe Tornare <u>Autres représentants :</u> MOBUL : Marie-France Roth Pasquier, Présidente Promotion économique du Canton de Fribourg : Samuel Clerc, Responsable projets industriels Service des constructions et de l'aménagement : Katia Meier, Aménagiste	Le but de cette Commission est de permettre au district de la Gruyère de poursuivre son développement de manière harmonieuse avec pour objectif la mise en place d'une stratégie dynamique de développement. Cette commission ne s'est pas réunie en 2020. Toutes les questions d'aménagement du territoire ont été traitées et intégrées dans la réalisation du Plan directeur régional.



Comité de pilotage élargi COPIL

Président

Patrice Borcard, Préfet, Président ARG

Représentants de l'ARG

Marie-France Roth Pasquier, Vice-présidente, Conseillère communale, Bulle

Jean-Pierre Doutaz, Syndic, Gruyères

Pascal Florio, Syndic, Marsens

Bertrand Gaillard, Vice-syndic, La Roche

Eric Gobet, Conseiller communal, Bulle

Jacques Morand, Syndic, Bulle

Olivier Pharisa, Conseiller communal, Bas-Intyamon

Jean-Marc Piguët, Syndic, Sâles

Christel Repond-Pharisa, Conseillère communale, Corbières

Bernard Rime, Vice-syndic, Val-de-Charmey

Patrick Telfser, Conseiller communal, Vuadens

Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Autres représentants :

Samuel Clerc, Responsable Projets industriels, PromFR

Département technique, Commune de Bulle

Katia Meier, Aménagiste, Service des constructions et de l'aménagement SeCA

Mandataire

Alain Renaud, Chef de projet, Archam & Partenaires SA

Groupe techniques GT

Séance plénière - Président

Patrice Borcard, Préfet, Président ARG

GT - Emplois et résidents

Samuel Clerc, PromFR

Jean-Pierre Doutaz, Entrepreneur, Syndic, Gruyères, Comité de direction ARG

Nadine Gobet, Fédération Patronale et Economique

Alexandre Malacorda, Service de l'aménagement, Bulle

Jacques Morand, Entrepreneur, Syndic, Bulle, Comité de direction ARG

Marilyne Pasquier, Observatoire du logement

Patrick Telfser, Conseiller communal, Vuadens

GT - Accessibilité

Bruno Clément, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, Conseiller communal, Val-de-Charmey

Pascal Florio, Syndic, Marsens, Comité de direction ARG

Didier Grandjean, PRO VELO Fribourg

Cédric Jungo, Département technique, Bulle

Disposer d'un Plan directeur régional est devenu obligatoire et l'ARG a lancé les travaux en 2019, après que l'Assemblée des délégués du 22 novembre 2018 ait donné son accord et attribué ce mandat à l'entreprise Archam & Partenaires SA, à Fribourg. Le lancement des travaux a eu lieu le 24 janvier 2019 avec l'approbation du programme des études qui fixe le cadre des travaux, détermine les aspects à étudier, présente les modalités pratiques du déroulement de l'étude et fixe le calendrier. M. Alain Renaud a été nommé Chef de projet et il s'est entouré de spécialistes issus de divers domaines.

L'enjeu est très important car il s'agit de se doter d'un instrument de planification future sur lequel la Gruyère pourra s'appuyer tout en respectant le Plan directeur cantonal PDCant approuvé par le Conseil fédéral. Il s'agit de dessiner l'avenir de toute une région en projetant son évolution future qui doit prendre en compte les besoins de la Région ainsi que des options pour les générations futures. Les thématiques placées au cœur de ce projet sont l'urbanisation, les transports, l'économie et l'emploi, le tourisme et les paysages y compris l'agriculture et l'environnement. Les communes seront consultées et des échanges auront lieu dans le cadre de la procédure d'approbation.

En raison de la pandémie de Covid-19, le COPIL ne s'est pas réuni en 2020.

Toutefois, les travaux se sont poursuivis sous la direction de M. Patrice Borcard, Président de l'ARG, du Comité de direction ainsi que de M. Alain Renaud, Chef de projet. Mis à part les travaux cités sous le Comité de direction, les travaux suivants ont, entre autres, été réalisés :

- examen et demandes de modifications de plusieurs fiches du PDCant et création de nouvelles fiches
- entretien avec M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et divers entretiens avec les services cantonaux ainsi que certaines communes gruériennes
- coordination du projet du PDR avec Mobul
- diverses correspondances relatives aux zones d'activités, demandes d'extension et projets
- participation et suivi des groupes techniques
- élaboration du « Projet de mesures »

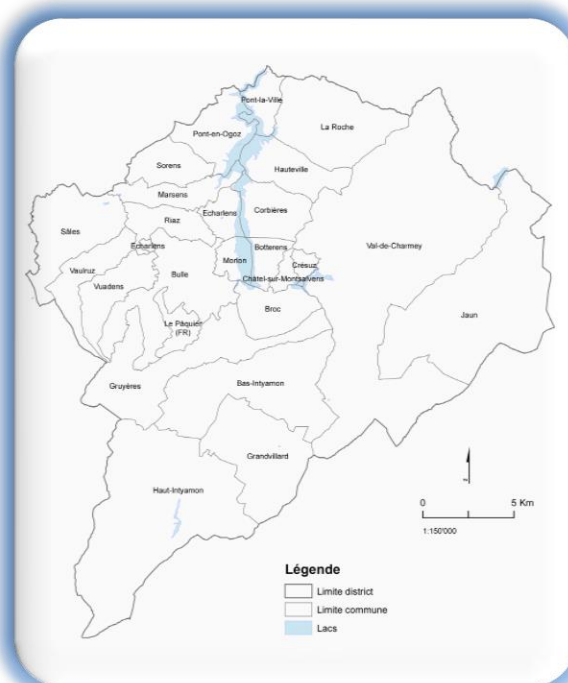
Groupe techniques

Les membres doivent avoir une vision d'avenir et par leurs réflexions, ils doivent trouver des réponses ou éléments de réponses à de nombreuses questions touchant des domaines divers, tout en prenant en

Frédéric Pasquier, Commission Transports et énergie ARG - TPF
 Elena Ramos, Touring Club Suisse TCS Fribourg
 Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale, Bulle, Présidente de MOBUL, Comité de direction ARG
GT - Tourisme et paysages
 Guillaume Schneuwly, La Gruyère Tourisme
 Auguste Dupasquier, Association Qualité Paysage Gruyère-Veveyse
 Monique Durussel Rudaz, Conseillère communale, Gruyères
 Pierre-Alain Morard, Union fribourgeoise du Tourisme
 Patrick Perrottet, Société de développement du Lac de la Gruyère
 Nicolas Wyssmueller, La Gruyère Tourisme

considération un cadre plus large tels la gouvernance, les régions limitrophes, les paysages d'importance cantonale, la mise en réseau des EMS, l'étude de faisabilité d'une commune unique, la réorganisation des services du feu, etc. Ils doivent définir des stratégies et des mesures possibles qui soient réalisables.

Le document réunissant tous les travaux et intitulé « Projet de mesures » a été soumis aux Groupes techniques qui ont adressé leurs remarques à l'ARG. Une séance plénière a eu lieu le 13 mars 2020 et M. Alain Renaud, Chef de projet, a présenté en détail les mesures du PDR et a commenté les remarques reçues. Les Groupes techniques ont alors, à nouveau, été invités à prendre position sur le document remanié et ont adressé leurs remarques à l'ARG.



Commission Transports et Energie

Présidente
 Marie-France Roth Pasquier, Présidente de MOBUL
Membres
 Christel Repond-Pharisa
 Eric Gobet
 Olivier Pharisa
 Bernard Rime
 Nadine Gobet, Secrétaire régionale ARG
Suivant les dossiers :
 M. Frédéric Pasquier (TPF)

Cette commission a été mise sur pied pour examiner les projets, programmes et décisions touchant les transports publics et les énergies qui ont un impact sur le développement régional du district de la Gruyère.

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2020.

La mise en consultation du nouvel horaire des CFF 2035 a révélé une péjoration du trafic ferroviaire dans le Sud du canton. En 2019, le Conseil d'Etat est intervenu auprès de l'Office fédéral des transports OFT ainsi qu'auprès des Chemins de fer fédéraux suisses CFF. Des discussions ont eu lieu et il semble que, pour certains aspects, l'on se dirige vers une solution

Groupe de travail Etats généraux de la Gruyère	
<u>Présidence</u> Patrice Borcard, Préfet, Président ARG Nadine Gobet, Secrétaire régionale ARG ainsi que d'autres représentants selon le thème choisi	Les Etats généraux ont lieu tous les deux ans et ils n'ont pas été réalisés en 2020 puisqu'ils ont eu lieu le 22 février 2019 sur le thème « La Gruyère, verte et urbaine », en lien avec l'élaboration du Plan directeur régional. Ce groupe de travail ne s'est pas réuni en 2020
Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes	
Conférence régionale - Comité de pilotage COPIL Elle est composée de Madame et Messieurs les syndics des 25 communes gruériennes. L'objectif de cette étude de faisabilité est d'analyser les prestations actuelles, de déterminer les attentes et préoccupations des communes, d'anticiper les besoins futurs, de créer une nouvelle forme de gouvernance à deux niveaux permettant de laisser aux communes des missions et prestations de proximité et de définir les principes de représentation politique en se projetant dans une vision à l'horizon 2020-2040, afin de prévoir la flexibilité nécessaire pour permettre une structure évolutive. Le 22 janvier 2018, M. le Président et Préfet Patrice Borcard a créé la Conférence régionale du district de la Gruyère qui réunit les syndics des 25 communes de notre district. Un rapport final provisoire a été déposé par le Bureau BDO SA en mars 2020.	
<u>Bureau</u> <u>Présidence</u> Patrice Borcard, Préfet, Président ARG - Centre – Commune de Bulle : Jacques Morand - Centre – Communes périphériques : - Stéphane Sudan - Intyamou : Boris Fringeli - La Jagne : Jean-Claude Schuway - La Sionge : Daniel Tercier - Rive droite : Michel Bapst - Rive gauche : Pascal Florio - Les représentants du bureau mandaté pour l'étude, BDO SA, à Epalinges - Patricia Gachoud, secrétaire Groupes de travail « Prestations » composés de cinq groupes thématiques - Administration et gestion politique - Aménagement du territoire - Santé, social et écoles - Infrastructures techniques et prestations liées - Sociétal <u>Groupe de travail « Gouvernance »</u> <u>Présidence</u> Patrice Borcard, Préfet, Président ARG <u>Membres</u> Centre – Commune de Bulle : Jacques Morand, Marie-France Roth Pasquier et Nicolas Wyssmuller Centre – Périphérie : Claude Cretton Intyamou : Eric Barras et Suzanne Cosandey	Il est chargé d'examiner les objets à traiter par le COPIL, de procéder à des analyses, examens, réflexions et propositions permettant au COPIL de prendre des décisions en toute connaissance de cause, d'orienter et de suivre les travaux des différents groupes de travail et du mandataire. Il est chargé, sur une durée de 10 à 30 ans, de : - répondre à l'enjeu de la représentativité équitable des communes/régions actuelles au sein de la future commune fusionnée - répondre à l'enjeu de l'autonomie nécessaire aux communes/régions actuelles leur permettant d'assurer adéquatement certaines prestations au niveau local

La Jogne : Nicolas Roschi La Sionge : Daniel Bovigny Rive droite : Nathalie Coquoz et Bertrand Gaillard Rive gauche : Stéphane Schwab Samuel Russier, Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF Les représentants du bureau mandaté pour l'étude, BDO SA à Epalinges <u>Laboratoire d'idées</u> <u>Présidence</u> Patrice Borcard, Préfet, Président ARG <u>Membres</u> Caroline Boutillon-Duflot, INNO Suisse Annette Cetinjanin-Leuzinger, Commune de Broc Raphael Gindrat, Bestmile Nadine Gobet, Fédération Patronale et Economique Micheline Guerry-Berchier, Association des Communes Fribourgeoises Gérald Mutrux, Service des Communes Stéphane Schwab, SITEL Les représentants du bureau mandaté pour l'étude, BDO SA à Epalinges	3. répondre à l'enjeu de proximité entre les autorités politiques et la population Créé en 2019, son objectif est de préparer les réflexions des groupes de travail en apportant une mise en perspective de l'évolution des tâches communales, des besoins en infrastructures et en compétences et des possibilités offertes par les nouvelles technologies et techniques. En raison de la pandémie de Covid-19 aucune séance n'a eu lieu en 2020.
Groupe d'accompagnement Mobilité Planchy	
En 2012, un Concept d'écologie industrielle a été réalisé pour la zone de Planchy en raison de problèmes liés au trafic routier. Ces mêmes problèmes doivent être pris en compte dans le futur développement de la zone de la Prila. Ces sites industriels sont stratégiques pour notre Région et ils ont été traités dans le cadre du Plan directeur régional. Afin de poursuivre ces réflexions en 2019, l'ARG a créé un groupe de travail réunissant les communes et les entreprises concernées ainsi que le Service de la mobilité. L'objectif est de porter des réflexions permettant la mise en œuvre de mesures propres destinées à transférer la mobilité automobile individuelle vers une mobilité plus collective ou douce (voie verte, transports publics, covoiturage, etc.) et de fixer un calendrier de mise en œuvre de mesures concrètes. En 2020, l'ARG a mandaté M. Jean Hohl, ancien Chef du Département technique de la Commune de Bulle pour mener à bien ces travaux. Un Comité technique a été créé. Les résultats des travaux seront communiqués en 2021.	

2.2.4 Dossiers et Service juridique

Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère

L'Assemblée extraordinaire des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG, a le 26 août 2015, repris de l'ARG, le dossier du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère. M. Pascal Lauber, Président de l'AISG est en charge de ce dossier et informe régulièrement l'ARG de son évolution.

Un groupe de travail a mené des travaux visant à réduire les coûts relatifs au mode de financement et aux frais de fonctionnement. Dans la clé de répartition, il a introduit un préciput accepté par la Commune de Bulle ainsi qu'un critère d'éloignement. Lors d'une mise en consultation, les communes ont accepté ce nouveau concept de financement, soit la prise en charge du financement de construction par les communes, par le biais de l'AISG, ce qui

permettra de bénéficier d'un intérêt plus favorable et de sous-traiter, l'exploitation du Centre sportif, faisant ainsi passer le coût approximatif par habitant à Fr. 68.-- soit proche de l'objectif des communes qui l'avaient fixé à Fr. 65.-- /par habitant.

La votation populaire initialement prévue le 17 mai 2020, fut reportée au 27 septembre 2020, en raison de la pandémie de Covid-19. La population gruyérienne a accepté par 72% des voix la construction du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère et les Assemblées communales et Conseils généraux ont approuvé, à l'unanimité, les statuts révisés de l'AISG qui lui donne mandat de construire le futur Centre sportif régional de la Gruyère.

Service juridique

Le Service juridique, placé sous la responsabilité de Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, est à disposition de toutes les communes de la Gruyère et joue un rôle à multiples facettes. Il fournit des conseils sur toutes les thématiques en lien avec les communes concernant leurs dossiers en cours et, ponctuellement, sur les dossiers régionaux. Le Service juridique peut ainsi jouer un rôle de « service transversal ».

En raison du ralentissement des affaires communales ordinaires lié à la crise du Covid-19, le Service juridique a été moins sollicité par les administrations communales pendant le premier semi-confinement. La situation d'urgence engendrée par cette situation extraordinaire a néanmoins laissé les communes face à un grand nombre d'incertitudes juridiques. Le Service juridique a ainsi répondu aux préoccupations de plusieurs communes concernant la prise en charge des subventions communales malgré la suspension des placements d'enfants dans les structures d'accueil, le droit aux indemnités de l'assurance-chômage en cas de réduction de l'horaire de travail pour les employés communaux ou encore le fait d'imposer les vacances aux collaborateurs inoccupés.

La reprise des dossiers communaux dans le courant de l'été a donné lieu à des questions traitées dans divers domaines du droit: aménagement du territoire, droit de la construction, droits réels (également dans le cadre de dossiers relatifs au droit de la construction), droit privé du travail et droit du personnel communal, marchés publics, contributions causales, gouvernance communale (récusation, déroulement des assemblées communales, etc.), droit d'accès aux documents et de la protection des données, procédure administrative etc.

Outre des avis de droit ou conseils, le Service juridique a également été mis à contribution pour la révision des statuts de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG), la relecture de règlements communaux, de décisions communales ou de contrats.

2.2.5 Travaux du Secrétariat régional

La Secrétaire régionale, Mme Nadine Gobet, a participé aux travaux des commissions, de plusieurs groupes de travail et a tenu, avec son assistante, les procès-verbaux des séances des différents organes de l'ARG. Elle a également administré les comptes et le Fonds régional d'investissement.

Sur la base du mandat de prestations de la Promotion économique du canton de Fribourg, le secrétariat a mis à jour la liste des terrains d'activités en mains publiques, disponibles en Gruyère, qui figurent également sur le site internet.

La Secrétaire régionale a pris part à six séances de la Conférence des régions INNOREG-FR ainsi qu'à plusieurs séances concernant la Révision du Guide pour l'aménagement régional, le

Système de gestion régionale des zones d'activités, diverses séances avec des porteurs de projets, tels piste VTT, Centre nordique, Goya Onda et TéléCharmey SA.

2.2.6 Représentations du Président

En plus des séances ci-dessus, il a pris part à différentes réunions avec les instances politiques concernant la Loi sur l'aménagement du territoire, le Plan directeur cantonal, le Plan directeur régional, etc.

D'autre part, la structure politique du canton de Fribourg attribue aux Préfets de nombreuses tâches du ressort de la Région. Dans ce sens, le Président de l'ARG a œuvré activement dans divers domaines en qualité de Préfet de la Gruyère. En outre, en tant que Président de la Conférence des Préfets, M. Patrice Borcard a fait partie de mars à fin décembre 2020 de l'Organe cantonal de conduite OCC qui a été activé en raison de la pandémie de Covid-19.

Le Président a, par ailleurs, entretenu régulièrement des contacts avec les entreprises et représentants des milieux économiques de la Région. Il a présidé la Conférence des préfets, a été membre de l'EM de l'Organe cantonal de conduite et a participé aux séances suivantes :

Organisme	Organe concerné	Fonction au sein de l'organe concerné
Conférence des Préfets		président
Organe cantonal de conduite		membre de l'EM
Association des Communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation	assemblée des délégués / comité	président
Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)	assemblée des délégués / comité	président
Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)	assemblée des délégués	président
Association Régionale la Gruyère (ARG)	assemblée des délégués / comité	président
Association "Stop Violence en Gruyère"	assemblée / comité	président
Association Touristique de la Gruyère (ATG)	comité	membre invité
Commission EMS de la Gruyère		membre
Fondation Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère	conseil	président
Fondation du château de Gruyères	conseil	vice-président
Fondation Pro Gruyères	conseil	président
Fondation Rieter - Lorétan	conseil	président
Collège du Sud - Commission d'école	comité	président
Groupe de travail "Activités Préfecture"		membre
COPIL Plan directeur cantonal		membre
COPIL Activités jeunesse SEJ		membre
Groupe de travail "Travail au noir"		membre
Commission de la Conférence cantonale de la construction pour les déchets de chantier		membre
Conseil cantonal pour la sécurité		membre
Commission cantonale pour l'intégration des migrants et la prévention du racisme		président
Commission Plateforme Police/CMA/MP/Préfectures		membre
Commission consultative Prostitution		membre

3. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

3.1 Fonds régional d'investissement

Le Fonds régional d'investissement a été décidé en 1997 lors de l'adoption des nouveaux statuts de l'ARG. De 1997 à 2003, il était alimenté par les contribution ordinaire des communes à raison de Fr. 1'000'000.--/an, de 2004 à 2006 de Fr. 625'000.--/an et de 2007 à 2020, de Fr. 1'000'000.--/an. Le 21 novembre 2019, l'Assemblée des délégués de l'ARG a décidé de revoir l'apport financier des communes à l'ARG en décidant que la contribution annuelle des communes au Fonds régional d'investissement serait de Fr. 750'000.--/an dès 2021 jusqu'en 2036 et que la contribution pour le fonctionnement passerait de Fr. 4.50 à Fr. 9.00 par habitant dès 2021. Les statuts de l'ARG ont dû être modifiés en conséquence et les communes les ont, à l'unanimité, approuvés avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

La Région accorde une aide sous forme de fonds, prêt, prise de participation, garantie de prêts ou prise en charge d'intérêts pour des projets d'intérêt régional accepté au préalable par l'Assemblée des délégués de l'ARG.

L'aide se compose d'une participation de toutes les communes de la région pour 70% (prélèvement dans le Fonds régional) et de contributions supplémentaires d'investissement qui sont dues par la ou les communes directement intéressées à la réalisation du projet d'intérêt régional. La part de ces contributions supplémentaires s'élève à 30% du total des aides de l'ARG, soit 20% à charge des communes-sièges et 10% pour les autres communes intéressées.

Les aides octroyées par le Fonds régional d'investissement sont déterminées par les articles 21 à 27 ainsi que 30 et 31 des nouveaux statuts de l'ARG approuvés lors de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019.

A fin 2020, les contributions encaissées s'élevaient à Fr. 22'875'000.-- et l'utilisation effective et décidée du Fonds à Fr. 21'382'875.60, selon tableau annexé.

3.2 Participation globale des communes à l'ARG

En 2020, les communes ont versé une contribution de fonctionnement de Fr. 4.50 par habitant, pondéré à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'indice du potentiel fiscal (IP), soit Fr. 250'731.-- au total et ont alimenté le Fonds régional d'investissement à raison de Fr. 1'000'000.--.

Le tableau de participation globale figure en annexe.

4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE

Les comptes de fonctionnement de l'ARG 2020 figurent en annexe. Ils seront soumis à l'approbation des communes lors de l'Assemblée des délégués qui aura lieu le 26 mai 2021.

5. APPROBATION

Rapport d'activités 2020

approuvé par le Comité de direction de l'ARG lors de la séance du 28 avril 2021, à Bulle.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE L'ARG

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



ANNEXES



association
régionale
la gruyère

UTILISATION DU FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT CONTRIBUTIONS ORDINAIRES D'INVESTISSEMENT

Situation à fin 2020

Financement du Fonds

De 1997 jusqu'en 2003	Fr.	1 000 000.00
De 2004 jusqu'en 2006	Fr.	625 000.00
De 2007 jusqu'en 2020	Fr.	1 000 000.00
Dès 2021	Fr.	750 000.00

Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2020

Remontées mécaniques - Travaux urgents	Fr.	327 600.00
Renouvellement des remontées mécaniques	Fr.	4 900 000.00
Espace Gruyère	Fr.	2 100 000.00
Canons à neige Jaun	Fr.	98 000.00
Etude Rives du lac (Fr. 248'199.15 - Fr. 75'000.-)	Fr.	173 199.15
Canons à neige La Berra	Fr.	274 400.00
Concept touristique régional (Fr. 196'100.50 - Fr. 63'000.-)	Fr.	133 100.50
Salle de spectacle du CO	Fr.	1 400 000.00
Centre thermoludique de Charmey	Fr.	700 000.00
Canons à neige La Berra	Fr.	59 611.00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère	Fr.	450 000.00
Etude Centre sportif régional	Fr.	272 187.00
Bus-pyjama (2009 - 2012)	Fr.	176 819.00
Téléphérique de Moléson et télésièges de Jaun et Charmey	Fr.	5 398 400.00
Participation aux frais d'exploitation de RMF SA	Fr.	108 750.00
Musée gruérien	Fr.	350 000.00
Piscine de Marsens	Fr.	52 500.00
Crédit complémentaire télésiège de Charmey (Fr. 221'273.- - Fr. 65'000.- remboursement d'assurances)	Fr.	156 273.00
Télésiège de La Berra	Fr.	1 781 500.00
Etude Ernst & Young pour le projet de Centre sportif (2ème phase : part ARG = Fr. 230'000.-)	Fr.	222 396.00
Aménagement des rives du lac de la Gruyère : solde	Fr.	50 000.00
Stand pour le Comptoir de la Singine	Fr.	60 000.00
Etude de planification régionale par Urbasol (Part ARG)	Fr.	67 725.00
Travaux de renouvellement de concession de Charmey	Fr.	300 000.00
Etude Ernst & Young et mandat d'accompagnement pour Centre sportif (Fr. 150'000.-)	Fr.	161 700.00
Mandat pour suivi du projet de Centre sportif jusqu'à la votation populaire (Fr. 125'000.-)	Fr.	95 212.20
Concept directeur du tourisme régional : 1ère étape (Fr. 50'000.-)	Fr.	52 546.80
Soutien offre touristique/Covid 19	Fr.	150 000.00
Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional (dès exercice 2018 à 2020)	Fr.	163 805.95
	Fr.	20 235 725.60

Décidés et partiellement versés :

Projets de remontées mécaniques : télésiège de Moléson	Fr.	0.00	Fr.	647 150.00
Mandat d'étude pour projet de fusion de communes	Fr.	198 386.60	Fr.	200 000.00
Mandat pour réalisation du Plan directeur régional y.c. études complémentaires	Fr.	263 964.95	Fr.	300 000.00
	Fr.	462 351.55	Fr.	1 147 150.00
TOTAL			Fr.	21 382 875.60

Avances du Fonds Régional d'investissement au compte de fonctionnement

Avances du compte de fonctionnement au Fonds Régional : exercices 2004 à 2011	Fr.	510 897.05	
Remboursement des avances : exercices 2012 à 2018	J. Fr.	517 158.00	
	Fr.	-6 260.95	
Avances du Fonds Régional au compte de fonctionnement : exercices 2019-2020	Fr.	-121 178.70	Fr. -127 439.65

Mode de financement jusqu'au 31.12.2020

Cotisations au Fonds (de 1997 à 2020 y compris)	Fr.	22 875 000.00
Prêt du Fonds Régional d'investissement au compte de fonctionnement ARG	Fr.	-127 439.65
TOTAL	Fr.	22 747 560.35

Solde disponible dans le Fonds Régional jusqu'à fin 2020

Financement du Fonds de 1997 jusqu'à fin 2020	Fr.	22 747 560.35
Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2020	J. Fr.	21 382 875.60
Part de l'ARG	Fr.	1 364 684.75



Participation globale des communes pour 2020

	Bases de calcul ¹		Contributions de fonctionnement Fr. 4.50/habitant				Contributions d'investissement			Montant total des contributions facturées pour 2020 ² (Fr. pour l'année)
	Population légale au 31.12.2018	Indice du potentiel fiscal 2020	Population légale 25%	Population légale x IPF 75%	Population légale x IPF 75%	Total	Population légale 25%	Population légale x IPF 75%	Total	
Bas-Intyamon	1 454	72.86	1 636	3 703.65	5 339.40	21 295.35	6 524	14 771.45	21 295.35	26 634.75
Botterens	577	76.94	649	1 552.05	2 201.20	8 779.05	2 589	6 190.10	8 779.05	10 980.25
Broc	2 643	79.82	2 973	7 375.40	10 348.80	41 274.50	11 859	29 415.70	41 274.50	51 623.30
Bulle	23 439	106.12	26 369	86 958.95	113 327.85	451 989.75	105 168	346 821.75	451 989.75	565 317.60
Châtel-sur-Montsalvens	286	95.99	322	959.80	1 281.55	5 111.15	1 283	3 827.90	5 111.15	6 392.70
Corbières	898	91.37	1 010	2 888.50	3 876.75	15 469.85	4 029	11 440.65	15 469.85	19 348.60
Créruz	382	320.32	430	4 277.85	4 707.60	18 775.50	1 714	17 061.50	18 775.50	23 483.10
Echarlens	840	85.78	945	2 519.10	3 464.10	13 815.95	3 769	10 046.95	13 815.95	17 280.05
Grandvillard	844	89.28	950	2 634.35	3 583.85	14 293.65	3 787	10 506.70	14 293.65	17 877.50
Guyères	2 200	89.50	2 475	6 883.75	9 358.75	37 325.80	9 871	27 454.65	37 325.80	46 684.55
Hautville	672	77.97	756	1 831.80	2 587.80	10 321.00	3 015	7 305.80	10 321.00	12 908.80
Haut-Intyamon	1 542	65.65	1 735	3 539.15	5 273.90	21 034.00	6 919	14 115.25	21 034.00	26 307.90
Jaun	644	63.93	725	1 439.35	2 163.85	8 630.20	2 890	5 740.65	8 630.20	10 794.05
La Roche	1 711	84.98	1 925	5 083.30	7 008.20	27 950.90	7 677	20 273.85	27 950.90	34 959.10
Le Pâquier	1 344	79.94	1 512	3 756.15	5 268.15	21 011.10	6 030	14 980.75	21 011.10	26 279.25
Marsens	1 909	91.06	2 148	6 077.30	8 224.95	32 803.85	8 565	24 238.40	32 803.85	41 028.80
Morlon	615	97.50	692	2 096.30	2 788.20	11 120.30	2 759	8 360.85	11 120.30	13 908.50
Pont-en-Ogoz	1 824	94.71	2 052	6 039.45	8 091.45	40 362.95	8 184	24 087.45	32 271.50	40 362.95
Pont-la-Ville	601	92.89	676	1 951.75	2 627.90	10 480.80	2 697	7 784.20	10 480.80	13 108.70
Riaz	2 781	90.24	3 129	8 773.60	11 902.25	47 470.10	12 478	34 992.10	47 470.10	59 372.35
Sâles	1 463	79.14	1 646	4 047.80	5 693.70	22 708.25	6 564	16 143.95	22 708.25	28 401.95
Sorens	1 098	121.59	1 235	4 667.45	5 902.70	23 541.90	4 927	18 615.30	23 541.90	29 444.60
Val-de-Charmey	2 483	102.73	2 793	8 917.70	11 711.10	46 707.65	11 141	35 566.75	46 707.65	58 418.75
Vaulruz	1 063	80.95	1 196	3 008.35	4 204.25	16 767.85	4 770	11 998.30	16 767.85	20 972.10
Vuadens	2 405	84.27	2 706	7 085.45	9 791.10	39 050.05	10 791	28 259.10	39 050.05	48 841.15
TOTAUX	55 718		62 682.75	188 048.25	250 731.00	1 000 000.00	250 000.00	750 000.00	1 000 000.00	1 250 731.35
						Différence d'arrondi				-0.35
										1 250 731.00

¹ Calculs basés sur la population légale au 31.12.2018 et l'indice du potentiel fiscal pour l'année 2020

² Les échéances de paiement sont fixées au 28 février 2020 pour la première partie et au 31 juillet 2020 pour la seconde partie

A. FONCTIONNEMENT ARG

Comité/Assemblée/Secrétariat/Commissions ARG

3100	Jetons de présence *1
3120	Frais de réceptions et dédommagements *1
3200	Frais de port, téléphones, matériel de bureau, site internet et informatique
3300	Participations diverses et dons *2
3310	Mandats à des tiers *3
3320	Divers
3500	Rémunération Secrétariat régional *4
3520	Frais Secrétariat régional *4
3600	Frais de révision
3700	Frais bancaires
3800	Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *5
4100	Contribution des communes *6
4250	Mandat de prestations
4300	Intérêts des capitaux

Sous-total

COMPTES 2019		BUDGET 2020		COMPTES 2020	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40 367.20		38 000.00		29 344.90	
11 183.05		11 000.00		10 251.90	
15 511.00		15 000.00		13 377.10	
10 000.00		12 000.00		17 000.00	
30 040.40		40 000.00		42 052.60	
1 490.00		3 000.00		2 900.00	
185 523.30		250 000.00		160 218.70	
43 082.00		45 000.00		34 585.90	
2 800.00		3 000.00		3 069.25	
85.40		200.00		67.50	
	77 691.85		149 100.00		43 486.85
	244 890.50		250 000.00		250 731.00
	17 500.00		18 000.00		18 650.00
	0.00		100.00		0.00
340 082.35	340 082.35	417 200.00	417 200.00	312 867.85	312 867.85

Notes :

- *1 Nombre de séances en diminution en 2020 notamment en raison de la pandémie de Covid-19, de l'interdiction des réunions et de la désignation du Président de l'ARG à la Présidence de Cellule cantonale de coordination de mars à décembre 2020
- *2 Don de Fr. 15'000.- à l'Association du Sentier du lac de la Gruyère pour la reconstruction des passerelles et Fr. 2'000.- à la Colonne de secours de la Gruyère
- *3 Mandats à des tiers pour communication, analyses et demandes de préavis, mandat commun des régions à Innoreg pour la gestion des zones d'activités et frais pour la communication en vue de la votation populaire du Centre sportif (annonces dans la FO, matériel de vote)
- *4 Activités courantes du Secrétariat régional en diminution en raison de la pandémie et du nombre de séances organisées, y compris poste de juriste à 50%. Engagement prévu en 2020 du chef de projet à temps partiel pour la mise en œuvre du PDR repoussé au 1.1.2022
- *5 Perte en diminution du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement
- *6 Les contributions de fonctionnement s'élèvent à Fr. 4.50 par habitant (montant inchangé) pondérées à raison de 25 % par la population légale et à raison de 75 % par la population légale x l'IPF

B. FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT

Utilisation des fonds

5290	Projet de télésiège de Moléson *7
5300	Travaux de renouvellement de concession du Télécabine de Charmey *8
5400	Concept directeur du tourisme régional : 1ère étape *9
5650	Etude Ernst & Young et mandat d'accompagnement pour Centre sportif *10
5660	Mandat pour suivi du projet Centre sportif jusqu'à la votation *11
5800	Mandat d'étude de faisabilité d'un processus de fusion de communes *12
5900	Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional *13
5950	Mandat pour la réalisation du Plan directeur régional *14
5960	Soutien offre touristique/Covid 19 *15

Origine des fonds

6100	Contributions ordinaires
6800	Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *5

Sous-total

Variation des disponibilités

Total

COMPTES 2019		BUDGET 2020		COMPTES 2020	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
0.00		924 500.00		0.00	
14 330.15		150 000.00		234 411.30	
0.00		0.00		35 034.80	
32 310.00		50 000.00		75 390.00	
35 460.25		10 000.00		14 982.35	
35 064.90		10 000.00		16 155.00	
65 176.35		80 000.00		80 150.85	
173 093.15		35 000.00		78 366.80	
0.00		0.00		150 000.00	
77 691.85	1 000 000.00	149 100.00	1 000 000.00	43 486.85	1 000 000.00
433 126.65	1 000 000.00	1 408 600.00	1 000 000.00	727 977.95	1 000 000.00
566 873.35			408 600.00	272 022.05	
1 000 000.00	1 000 000.00	1 408 600.00	1 408 600.00	1 000 000.00	1 000 000.00

Notes :

- *5 Perte en diminution du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement
- *7 Télésiège des Joux à Moléson : dernière infrastructure à réaliser sur les cinq projets soutenus par l'ARG, selon décision de l'Assemblée des délégués du 06.11.2008. Nouveau report du projet prévu initialement en 2015
- *8 Dernière partie de la participation de l'ARG pour les travaux de renouvellement de concession : contribution ARG de Fr. 300'000.- pour un coût total des travaux de Fr. 1'210'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 18.05.2017
- *9 Solde pour le mandat confié à la HES SO Valais - Institut du tourisme pour le Concept directeur du tourisme régional (1ère étape : Fr. 50'000.-), selon décision de l'Assemblée des délégués du 24.05.2018
- *10 Solde du mandat d'accompagnement du projet de Centre sportif de Fr. 150'000.-, selon décision de l'Assemblée des délégués du 19.05.2016
- *11 Solde du mandat confié pour le suivi du projet de Centre sportif jusqu'à la votation populaire pour Fr. 125'000.-, selon décision de l'Assemblée des délégués du 24.05.2018
- *12 Mandat attribué à la société BDO pour l'étude de l'opportunité et de la faisabilité d'un processus de fusion des communes du district de la Gruyère, Fr. 200'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 16.11.2017
- *13 Attribution de différents mandats en lien avec des projets d'intérêt régional : prestations de conseils d'Archam pour les travaux jusqu'à la mise en consultation du PDR (Fr. 42'390.-) et prestations de base pour Syzact (Fr. 37'92.-), études complémentaires demandées à CITTEC y compris coordination avec Mobul (Fr. 17'878.-), prestations supplémentaires demandées à Geosud (Fr. 16'080.-)
- *14 Mandat confié à la société Archam pour la réalisation du Plan directeur régional et les études, soit au total Fr. 300'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 22.11.2018
- *15 Montant de Fr. 150'000.- attribué en juillet 2020 par l'ARG à La Gruyère Tourisme pour une relance immédiate du tourisme en Gruyère en raison de la crise Covid

C. BILANS COMPARÉS AU 31.12.2019 ET AU 31.12.2020

	31.12.2019	31.12.2020
ACTIF		
1020 BCF, cpte courant no 11.16.083603-08	2 279 207.80	2 605 603.85
1310 Titres (Téléguyère SA - Espace Gruyère SA - Les Bains de la Gruyère SA - Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA)	1.00	1.00
1390 Actifs transitoires *16	0.00	42 442.30
2800 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *5	83 952.80	127 439.65
Total de l'actif	2 363 161.60	2 775 486.80
PASSIF		
2400 Créanciers *17	68 462.60	17 878.20
2590 Passifs transitoires *18	9 812.35	157 213.05
Total du passif	78 274.95	175 091.25
2900 Dette / Fortune nette *19	2 284 886.65	2 600 395.55

Notes :

- *5 Les remboursements des avances du compte de fonctionnement ARG au Fonds Régional d'investissement ont pris fin durant l'exercice 2018 et laisse apparaître une avance du Fonds régional d'investissement au compte de fonctionnement ARG dès l'exercice 2019
- *16 Factures adressées par l'ARG aux autres partenaires (RMF SA, Téléguyère SA et commune de Val-de-Charmey) pour la prise en charge des frais de renouvellement de concession de la télécabine de Charmey
- *17 Factures pour mandats dans le cadre de la réalisation du PDR
- *18 Factures établies en 2021 pour les frais de renouvellement de concession à Charmey, honoraires au consortium pour le Centre sportif et facture pour les réseaux sociaux en vue de la votation populaire sur le Centre sportif
- *17 Fortune au 31.12.2020 (Fr. 2'284'886.65) augmentée de la variation des disponibilités (Fr. 272'022.05) et augmentée de l'avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement (Fr. 43'486.85)